

## PROCEDURE DE RÉSERVATION – ÉTÉ 2022

**Le salarié doit retirer auprès de son Comité d'Entreprise, la fiche de présentation ainsi que le bulletin de réservation « ETE 2022 » des séjours proposés aux dates suivantes:**

- **SEMAINE 1 (E1) : du samedi 30 juillet 2022 au samedi 6 août 2022**
- **SEMAINE 2 (E2) : du samedi 6 août 2022 au samedi 13 août 2022**
- **SEMAINE 3 (E3) : du samedi 13 août 2022 au samedi 20 août 2022**
- **SEMAINE 4 (E4) : du samedi 20 août 2022 au samedi 27 août 2022**

Muni de son bulletin de réservation, le salarié doit contacter, par mail ou par téléphone, le gestionnaire du centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » pour réserver son séjour.

Les chambres seront attribuées en fonction du nombre prévisionnel de personnes devant être hébergées. Le centre confirmera l'inscription par la remise **d'un numéro de dossier** (un dossier par chambre).

Les prix comprennent l'hébergement, l'ensemble des repas du jour d'arrivée (entre **14h00 et 18h00**) au jour du départ (**10h00** et panier repas pour le midi) ainsi que les équipements mis à disposition. Le linge de toilette est fourni et le ménage est assuré par nos soins.

Les prix ne comprennent pas la taxe locale de séjour (due uniquement pour les adultes).

**Pour confirmer la réservation :** le salarié devra faire parvenir **dans les 8 jours** au centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » son **dossier complet**.

### **Le dossier comprendra :**

Le bulletin de réservation avec cachet du CE + Chèque (à l'ordre du CIE THALES) ou justificatif de virement bancaire (IBAN : FR76 1027 80 63 4600 0211 6380 176) d'un montant de 30% du montant total.

**Le solde** sera à régler par chèque, chèques Vacances, espèce, CB ou virement instantané à l'arrivée **lors de la remise des clefs**.

*Cette procédure permet au C.S.E, s'il le souhaite, de subventionner le séjour.*

Dans le cas où le Comité d'Entreprise du salarié ne participe pas à cette opération, il est possible d'obtenir un dossier d'information directement sur le site internet du CIE THALES : [www.cie-thales.net](http://www.cie-thales.net) ou sur le site internet du Hameau des Champs : [www.hameaudeschamps.fr](http://www.hameaudeschamps.fr)

**Rubrique « Les séjours familles Arêches » ou en contactant directement « LE HAMEAU DES CHAMPS »**

**« Le Hameau des Champs » - 280, route de Coutalon 73270 Arêches-Beaufort  
M. Vincent GABORIT Tél. : 04.79.10.39.60 - E-mail : [contact@hameaudeschamps.fr](mailto:contact@hameaudeschamps.fr)**

### DESISTEMENT D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES

|   |  |
|---|--|
| <b>Plus de 30 jours avant le début du séjour</b>  | 40 € forfaitaires de frais de dossier                |
| <b>Moins de 30 jours avant le début du séjour</b> | 15 % de la valeur du séjour de(s) personnes désistée |

### **CONDITION D'ANNULATIONS**

**A noter : Le CIE ne propose pas d'assurance annulation aux salariés.**

**EN CAS DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION DU FAIT DU SALARIE, LES SOMMES RETENUES SERONT LES SUIVANTES :**

### ANNULATION DU DOSSIER AVANT LE DEBUT DU SEJOUR

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <b>Plus de 30 jours</b>                     | 40 € forfaitaires de frais de dossier |
| <b>Entre 30 jours et 10 jours</b>           | Montant total de l'acompte            |
| <b>Entre 9 jours et 1 jour</b>              | 70 % de la valeur du séjour           |
| <b>Non présentation à la date du séjour</b> | 100 % de la valeur du séjour          |